

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre,
tenue le 6 octobre 2014, à la salle municipale située au 2005, rue
de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Étaient absents :

Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et
secrétaire-trésorier.

Neuf (9) personnes assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR 6 OCT. 2014

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2014**
- 4. Présentation et acceptation des comptes**
- 5. Rapport de la voirie**
 - 6.1 Chauffeurs camions de déneigement**
 - 6.2 Avancement des travaux Rang 6 Est**
- 6. Rapport du service d'urbanisme**
- 7. Politique familiale**
- 8. Hygiène du milieu (Appels d'offre ordures ménagères)**
- 9. Varia**
 - 9.1 Bureau de poste**
 - 9.2 Règlement Qualité de Vie correction numérotation**
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de l'assemblée.**

////////////////////////////////////

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

Le maire fait lecture de la prière, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1410-01

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire tenue le 8 septembre 2014

1410-02

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 tel que déposé.

3.2 Séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2014

1410-03

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2014 tel que déposé.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1410-04

Il est proposé par Monsieur Ghislain Lamarre
Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 30 septembre 2014 au montant de 7 600,43 \$ et d'en autoriser le paiement;

D'accepter la liste des comptes payés au 30 septembre 2014 au montant de 56 745.37 \$.

Le montant total des dépenses autorisées du mois de septembre 2014 est de 64 345.80 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses ainsi que celles prévues aux résolutions # 1409-

*Benedict Fortin, Directeur général et
secrétaire-trésorier*

5. Rapport de la voirie.

5.1 Chauffeurs camion de déneigement

1410-05

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu que le Maire et le Directeur général soient autorisés à négocier les termes d'un nouveau contrat de travail avec M. Clément Gauthier principalement en ce qui concerne l'étendue des tâches à accomplir et de procéder à la signature dudit contrat le cas échéant.

5.2 Avancement des travaux Rang 6 Est

Le Maire et le Directeur général dresse un bilan de l'avancement des travaux de pavage sur le Rang 6 Est.

6. Rapport du service d'urbanisme

Malgré la prise en charge du service d'urbanisme, la MRC a procédé à l'émission de 3 permis durant le mois de septembre.

Les dossiers en cours sont des suivis de permis et certificats déjà émis.

7. Politique familiale

Monsieur Clarence Lévesque annonce que le lancement officiel est reporté au mois de décembre 2014.

8. Hygiène du milieu

1410-06

Considérant que le contrat de service de collecte des matières résiduelles et collecte et traitement des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2014;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier

Et unanimement résolu que la Conseil invite « Bouffad Sanitaire » de Matane ainsi que « Exploitation Jaffa Inc. » de Maria à déposer une soumission scellée pour le contrat de collecte des matières résiduelles et collecte et traitement des matières recyclables;

Que les soumissions scellées soient déposées au bureau municipal avant 16h le 3 novembre 2014.

9. Varia

9.1 Bureau de poste

1410-07

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs savent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureau de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureau de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emploi dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque

Et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Qu'il soit aussi résolu que la Municipalité de Saint-Léandre demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

9.2 Règlement : Qualité de Vie (correction numérotation)

1410-08

ATTENDU QUE des corrections d'ordre administratives sont requises afin de régulariser la numérotation des articles de la section 3 du chapitre 9 du Règlement sur la qualité de vie portant le numéro _____;

ATTENDU QU'il s'agit de corriger une erreur de numérotation et l'omission d'un numéro d'article au CHAPITRE 9, plus spécifiquement à la SECTION 3 : INFRACTIONS ET PÉNALITÉS;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay

Et unanimement résolu que la numérotation de deux articles est modifiée comme suit, le texte en demeurant inchangé :

« avant correction

9.24 INFRACTION

9.25 PÉNALITÉS

Après correction

9.23 INFRACTION

9.24 PÉNALITÉS.

10. Période de questions

1. À quel moment aura lieu le débroussaillage de la Route Blouin ?

Les travaux de débroussaillage seront prévus à la prochaine planification budgétaire.

2. Quel est le montant total du poste budgétaire de l'entretien d'hiver (incluant les salaires) ?

La réponse fût immédiatement donnée.

3. Quel est le rapport entre la MRC et le contrat d'ordure ?

C'est en vue d'assurer que certains matériaux ou matières ne se retrouvent parmi la collecte normale des déchets ordures.

Il faut comprendre que le règlement municipal est une chose différente que le contrat de collecte des déchets.

4. Qui assumera les frais associés à une nouvelle numérotation civique ?

Les coûts feront parties d'une planification budgétaire spéciale. Le cas échéant, les frais reliés au changement d'adresse proprement dit relève du citoyen

Combien de fois doit-on sortir pour 1 permis ? Ça dépend de la nature du projet.

Qui fera l'évaluation après une émission de permis ? Le service d'évaluation de la MRC.

5. Quel est le coût du nouveau camion de déneigement ? 238 000 \$ toutes taxes incluses.

11. Clôture de l'assemblée

1410-09

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Doris Saucier propose la levée de l'assemblée à 20h45.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire